

**Avenant à l'arrêté N° 25-2025-07-08-00007
portant sur l'interdiction de vente et consommation de boissons alcooliques ou alcoolisées à
emporter, à l'occasion de la FÊTE NATIONALE du 14 juillet 2025 sur les communes de
Métabief et L'Isle-Sur-Le-Doubs**

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure – Livre III partie législative ;

VU le titre III du livre III du code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2214-4 donnant à l'État la responsabilité de la tranquillité publique dans les communes à police étatisée ;

VU l'article L 211-5 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 janvier 2024 portant nomination du préfet du Doubs - M. BASTILLE (Rémi) ;

VU l'arrêté n° 25-2025-03-25-00002 du 25 mars 2025 portant délégation de signature à Mme Jennifer ROUSSELLE, sous-préfète, Directrice du Cabinet ;

CONSIDÉRANT que cette manifestation nocturne incite à la consommation d'alcool sur la voie publique et favorise le rassemblement de groupes de personnes ivres à l'origine de violences et d'atteintes à la tranquillité et à la sécurité publiques ;

CONSIDÉRANT que cette situation porte atteinte à l'ordre public, et qu'il importe en conséquence, dans l'intérêt général de la population et du caractère festif de la manifestation, de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces troubles nocturnes ;

SUR proposition de la directrice du cabinet du préfet du Doubs :

L'arrêté est modifié comme suit

Article 1^{er}:

La vente de boissons alcooliques ou alcoolisées sur la voie publique et l'espace public ainsi que dans les établissements pratiquant la vente de boissons à emporter et la consommation de boissons alcooliques ou alcoolisées sur la voie publique sont interdites sur la commune de

L'ISLE-SUR-LE-DOUBS à compter du dimanche 13 juillet à 20h00 et jusqu'au mardi 15 juillet 2025 à 06h00 à l'exception de :

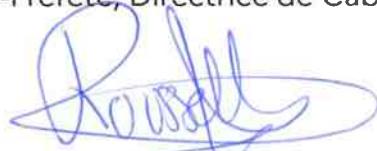
- la place Aristide Briand le dimanche 13 juillet entre 20h00 et minuit,
- l'enceinte de la cour du bâtiment Clavel, 2 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny le lundi 14 juillet

Article 2 :

La commune de Métabief sort du dispositif d'interdiction de vente à emporter, de détention et de consommation de boissons alcooliques à l'occasion de la FÊTE NATIONALE du 14 juillet 2025.

Besançon, le 11 JUIL. 2025

Pour le Préfet et par délégation
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet



Jennifer ROUSSELLE